

## FORMATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PPMS (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ)



N° d'organisme de formation : 11 91 004 47 91

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Toute personne ayant un rôle dans le Plan Particulier de Mise en Sûreté.

### PRÉ-REQUIS :

- Existence d'un PPMS dans l'établissement.

### OBJECTIFS :

- Sensibiliser le personnel aux risques majeurs,
- Connaître le PPMS de l'établissement,
- Etre capable de mettre en œuvre le PPMS de l'établissement.

### DURÉE DE LA FORMATION :

- 02H30 environ.

### CONTENUE DE LA FORMATION :

- Sensibiliser le personnel aux risques majeurs,
- Les principes du PPMS : Quand le déclencher ? Qui le déclenche ? Comment le déclencher ?
- Présentation du(des) signal(aux) d'alerte PPMS mis en place dans l'établissement,
- Présentation de la cellule de crise, de sa fonction et de ses missions,
- Présentation des différentes procédures et des fiches « prêt à remplir »,
- Les zones de mise en sûreté de l'établissement,
- Présentation du matériel PPMS et de la trousse de premiers secours.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Exposé interactif,
- Démonstration effectuée par le formateur.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Supports pédagogiques numériques exclusifs réalisés par CPI (via vidéoprojecteur),
- PPMS de l'établissement.

## INFORMATIONS UTILES :

- ♦ Les conseillers techniques – formateurs interviennent avec leur propre matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur...).
- Pour le bon déroulement de la formation, il sera nécessaire de leur mettre à disposition une salle de réunion adaptée à la nature et au type de formation. Celle-ci devra être équipée d'un mur blanc, d'un écran blanc ou d'un téléviseur avec connectique(s) HDMI afin que les supports visuels et audio-visuels puissent y être projetés ou diffusés.
- Le nombre de places assises disponibles doit être adapté au nombre de participants inscrits.

## UN SAVOIR FAIRE RECONNU ET DES FORMATIONS SUR MESURE :

- ♦ Nos formations sont conformes aux réglementations en vigueur ;
- ♦ Nos formations répondent aux recommandations des sociétés d'assurance ;
- ♦ Nos offres sont le résultat de nombreux échanges avec nos clients depuis plus de 60 ans ;
- ♦ Nos formations sont personnalisées selon vos besoins et vos priorités.

## Pensez à nous consulter pour :

### 1/ vos formations à la sécurité incendie :

- ♦ Manipulation des extincteurs ;
- ♦ Équipier de Première Intervention (EPI) ;
- ♦ Équipier de Seconde Intervention (ESI) ;
- ♦ Formation en unité mobile ;
- ♦ Formation à l'évacuation / à la mise en sécurité (transfert horizontal) ;
- ♦ Exercices d'évacuation / de mise en sécurité ;
- ♦ Etc.

### 2/ vos formations de secourisme :

- ♦ Initiation à l'utilisation du défibrillateur ;
- ♦ Formation initiale de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ;
- ♦ MAC (Maintient et Actualisation des Compétences) du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

### 3/ santé au travail :

- ♦ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) IBC (Industrie Bâtiment Commerce) ;
- ♦ Formation Gestes et Postures.

### 4/ vos formations à l'habilitation électrique tous niveaux ;

### 5/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre PPMS ainsi que son suivi (formation(s), exercice(s)) ;

### 6/ un audit de sécurité incendie ;

### 7/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre document unique ;

### 8/ la réalisation de vos plans et/ou consignes de sécurité incendie ;

### 9/ la maintenance ou l'installation de vos moyens de secours incendie.